

Zeitschrift: Schweizer Hebamme : offizielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici

Band: 80 (1982)

Heft: 5

Rubrik: Mitteilungen = Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapports annuels 1981

La sieste est la courte phase de sommeil diurne qui persiste après un an et jusqu'à 4-5 ans. Le sommeil y est profond. Elle ne doit pas être trop longue; par contre, la supprimer pour que l'enfant dorme mieux la nuit est une erreur, car il s'exerce alors à lutter contre les inhibitions qui induisent le sommeil.

5. Duréé et répartition du sommeil

La plupart des enfants dorment moins qu'il n'est habituel de le dire: 11 à 16 heures jusqu'à 14 semaines, 14 heures à 26 semaines.

Le sommeil est polyphasique dans les premières semaines. Progressivement, les phases de sommeil s'allongent, se réunissent pour faire des phases plus longues et plus franches.

Les enfants qui n'ont pas un régime alimentaire libre mettent plus longtemps à unifier leurs périodes de sommeil car on trouble leur cycle veille-sommeil par des réveils provoqués. A mesure que les phases de sommeil s'allongent, elles se répartissent inégalement entre le jour et la nuit. La prédominance nocturne est très liée à l'adaptation sociale. L'enfant adopte les rythmes qui l'entourent.

Intérêt des études sur le sommeil

1. La connaissance des particularités du sommeil du nourrisson (organisation, rythmes ...) permet de respecter au mieux sa physiologie et de contribuer à son développement harmonieux.

2. Dans les situations pathologiques, on observe souvent, en dehors de tout autre élément anormal, une désorganisation du sommeil (insomnies des nouveau-nés dysmatures; indifférenciation sommeil agité-sommeil calme après souffrance fœtale aiguë). La récupération de cycles normaux peut être un élément évolutif précieux.

3. Il est vraisemblable enfin que l'étude approfondie des rythmes respiratoires au cours du sommeil permettra une meilleure compréhension et peut-être une prévention du syndrome de «mort subite du nourrisson», responsable de plus de 3 décès pour 100 enfants nés vivants. Il apparaît en effet que «les candidats à la mort subite» auraient une fréquence anormalement élevée de pauses respiratoires dans le sommeil agité.

Cet article a paru initialement dans «Les Dossiers de l'Obstétrique».

Rapport de la présidente centrale

Au cours de l'année écoulée notre Comité central a tenu 5 séances au cours desquelles de nombreux sujets ont été traités, et, qui une fois de plus nous ont montré que plus nombreux sont les problèmes abordés, plus nombreux sont ceux qui restent à traiter et à résoudre.

Chaque séance a été dominée par la volonté de chacune d'accomplir le maximum de travail dans l'intérêt de l'association et de ses membres.

Lors de la séance du 12 février, la question du budget de notre association a été au premier rang de nos préoccupations, fallait-il envisager déjà pour 1982 une augmentation des cotisations ou non? D'autres sujets importants également, tels que la mise au point du nouveau règlement du journal, le perfectionnement, le remplacement de Christine Rost au sein du CC; dernière touche aussi au programme de la Conférence des présidentes du même jour.

Le 30 avril fut, entre autre, consacré à la journée de perfectionnement du 13 mai à Lucerne et son aspect financier, ainsi qu'à l'importance de prévoir pour l'avenir un programme bilingue. Le perfectionnement en général et le développement de notre profession y furent aussi longuement discutés. La décision fut prise du principe d'une rencontre avec la Croix-Rouge pour le 24 juin 1981. Ceci ne représente que quelques sujets des 11 traités ce jour-là.

Le 24 juin, grâce à l'élection de Madame Marie-Thérèse Renevey au cours de l'Assemblée des déléguées, le CC se retrouve à nouveau au complet. Quelques points furent traités le matin, dont l'ordre du jour de la Conférence des présidentes du 5 novembre, alors que l'après-midi fut consacré à la rencontre prévue avec les représentantes de la Croix-Rouge, Mesdames J. Haerberli et Elisabeth Stucki, dans le but de préciser, ensemble, les modalités d'enregistrement des diplômés étrangers, ainsi que, pour l'avenir, des possibilités de spécialisations pour les sages-femmes.

Les 17 et 18 octobre furent deux journées de travail intense et de réflexion,

avec aussi le plaisir de découvrir l'hôtel des Bains de Lavey et de pouvoir, après une longue journée de labeur, profiter un court moment des bienfaits d'un bain régénérant et de l'atmosphère accueillante et chaleureuse de cet établissement de cure. Le samedi soir, nous avons pu partager un repas succulent offert par la Maison Milupa dont le délégué Monsieur Perret s'était joint à nous, et que nous remercions encore.

Je ne m'étendrai pas davantage sur le détail de ces journées, cela fut fait avec talent par Georgette Grossenbacher, dans le journal de la Sage-femme de décembre 1981, sous la rubrique des Nouvelles de l'Association.

Toutefois, c'est au cours de cette réunion que nous avons appris avec regret, que Georgette Grossenbacher souhaitait se retirer du CC à fin 1982, afin d'avoir davantage de temps à consacrer à d'autres tâches professionnelles. C'est une grande perte pour notre Comité, mais nous savons pouvoir continuer à compter sur sa compétence et son dynamisme pour s'occuper du perfectionnement. Merci!

Le 5 novembre, notre Comité a siégé le matin, et le point fort de la séance fut de prévoir le remplacement de deux membres du Comité, puisqu'à l'instar de Georgette Grossenbacher, Madeleine Bolzli demanda à être relevée de sa fonction, du fait de son manque de disponibilité due à ses occupations professionnelles.

Je tiens à remercier chaleureusement chaque membre du CC, quelque soit sa charge pour l'intérêt et les efforts apportés à l'accomplissement de sa tâche et ceci, malgré des occupations professionnelles souvent lourdes.

Mes vifs remerciements vont également à notre secrétaire Madame Fels, toujours disponible, efficace et souriante malgré la complexité de sa tâche!

Conférences des présidentes

Elles eurent lieu les 12 février et 5 novembre, toutes deux avec 8 points à l'ordre du jour. Au cours de la Conférence du 12 février, pour la première fois le CC lui a soumis le budget de la caisse centrale pour 1981. Au cours de la réunion du 5 novembre, un premier projet de réajustement de la cotisation centrale des membres actifs fut

présenté et reçu avec beaucoup d'ouverture par les présidentes présentes. Dans les «divers», nous avons eu le plaisir d'apprendre que le «groupe de préparation à la naissance» se réunirait le 26 novembre à Lausanne.

Comme l'an passé, c'est avec plaisir que nous avons constaté la très bonne participation à nos deux réunions et la volonté de chacune des participantes à s'impliquer dans la marche de l'association. Les échanges nombreux sont fructueux et ajoutent à la transparence et au partage que tous les membres du CC souhaitent dans leurs rapports avec les présidentes de sections et de commissions.

Il est vrai que même si les choses ne vont pas aussi vite que certaines le souhaiteraient, nous pouvons constater qu'il y a une volonté évidente d'aller de l'avant et de s'en donner les moyens. Une fois de plus, je remercie très sincèrement chacune de sa présence active et de sa participation.

Assemblée des déléguées du 13 au 15 mai 1981 à Lucerne

Le mercredi 13 mai fut la journée consacrée au perfectionnement offert par l'association avec un programme en langue allemande – de 10 h à 17 h et parallèlement un programme en langue française l'après-midi.

Le premier fut largement fréquenté, à la satisfaction des organisatrices, alors que le deuxième, bien que digne d'intérêt, le fut par un nombre restreint de participantes. Ceci nous a conforté dans notre intention d'établir de plus en plus de programmes bilingues afin de permettre à chaque participante de bénéficier des mêmes prestations.

Le 14 mai l'AD se déroula à la satisfaction de chacune et se termina à 17 h. Concernant les différents points de l'ordre du jour, les points forts furent, outre l'approbation du budget 1981, l'approbation du nouveau règlement du journal de la Sage-femme suisse, ainsi que les élections diverses.

Au programme des festivités, le soir nous vîmes réunis à l'Hôtel Schweizerhof autour d'un délicieux repas couronné par un dessert encore plus remarquable... Les nombreuses productions du «cru» et la danse nous firent passer une excellente soirée. Le jeudi 15 se passa sur le merveilleux lac des Quatre-Cantons avec le soleil pour compagnon et ce fut un moment émouvant de contempler le «Rütli» et d'être salués par les résidents de ce haut-lieu et cœur de notre pays. Sans oublier les chants, les danses et l'écho du cor des alpes, c'est, remplie de plaisir que chacune a regagné son foyer. Encore un grand merci à Madame Stirnimann et

ses collaboratrices pour l'organisation de ces manifestations.

Journal de la Sage-femme suisse

Événement important cité plus haut: Un nouveau règlement, mais aussi un nouveau membre à la commission du journal en la personne de Madame Marie-Thérèse Kempf de Berne et une nouvelle collaboratrice de langue française en remplacement de Christine Rost, Madame Hélène Grand, d'Yverdon.

Au cours de cette année passée, notre nouvelle rédactrice a montré sa compétence et son grand intérêt afin de promouvoir notre journal; elle n'a pas ménagé sa peine et chacune a pu se rendre compte des efforts apportés à sa rédaction et à sa présentation. Nous disons notre reconnaissance et un grand merci à Madame Fels.

La commission du journal a, pour sa part, assumé l'administration de celui-ci et après un certain rodage concernant le nouveau règlement, nous savons pouvoir compter sur chaque membre de la commission afin qu'elle apporte un appui effectif à la rédactrice. Nous remercions Madame Müller, présidente de la commission du journal ainsi que ses membres pour le travail accompli et le travail futur.

Iamaneh

Madame Spring représente notre association au sein de cette organisation.

ASF

Un membre du CC a représenté notre association à l'occasion de l'AD des 24 et 25 avril à Ermatingen. Comme chaque année de nombreux documents nous ont été soumis à l'examen afin que nous puissions prendre position.

ASI

L'Association suisse des infirmières et infirmiers a tenu son assemblée des délégués à Zürich les 16 et 17 mai. Georgette Grossenbacher et votre présidente y participèrent. Ce furent deux journées très intéressantes, tant sur le plan du déroulement de l'assemblée qu'en ce qui concerne l'organisation de la journée de perfectionnement. Le point toujours délicat du réajustement des cotisations a été traité dans un temps record et j'ai été impressionnée que soit accepté à une nette majorité une augmentation de Fr. 100.– à 150.–.

Formation continue –

Groupe de travail

A nouveau cette année, le groupe de travail de Suisse alémanique a prépa-

ré avec succès des journées de formation qui furent bien fréquentées. Le groupe de travail s'est préoccupé et a préparé un document important dans le but de négocier un contrat-type avec le Concordat suisse des caisses-maladies, travail auquel notre juriste Madame Dr. Hilty a contribué. Les négociations sont en cours.

Notre profonde reconnaissance et nos vifs remerciements à chaque participante et animatrice.

I.C.M.

Une intense activité a eu lieu au cours de cette année du fait que le congrès mondial se déroulait à Brighton en septembre. Nos deux déléguées élues furent Regula Föh et Marie-Louise Kunz qui participèrent à ce congrès. Le prochain congrès aura lieu en 1984 en Australie.

Unicef

En date du 7 avril notre association est invitée à participer à une réunion à Berne concernant le «code alimentaire», axée sur l'importance de l'allaitement maternel. Quelques élèves sages-femmes y participèrent et firent un compte rendu dans notre journal. Votre présidente participa également à cette réunion très intéressante.

Le 14 avril, pour faire suite à cette journée c'est à Genève que votre présidente représenta notre association afin d'entendre les représentants du tiers-monde.

Croix-Rouge

Comme cité plus haut, c'est en date du 24 juin qu'une rencontre très intéressante et constructive a eu lieu entre les représentantes de la Croix-Rouge et le Comité central. Pour donner suite à cette séance, Madame Antoinette Favarger a été désignée afin de participer à un groupe de travail élaborant les questions de l'examen théorique auquel les candidates étrangères seront soumises.

D'autres contacts ont été pris et de la correspondance échangée concernant les possibilités de formation complémentaire pour les sages-femmes, notamment dans le domaine de la Santé publique.

Rétrospectives – prospectives

Tout au long de l'année de nombreux échanges ont eu lieu avec les sections, avec la Croix-Rouge, le Concordat des caisses-maladies, avec diverses instances cantonales. Soyez assurées, chères collègues, que notre association vibre et vit...

Nous constatons et apprécions le climat qui règne lors de nos diverses rencontres, que ce soit au cours des séan-

ces du CC, des Conférences des présidentes, de l'AD, des rencontres avec les sections où chacune montre à quel point l'avenir de notre association lui tient à cœur et par là l'avenir de notre profession.

Il est évident que la formule actuelle du CC complique parfois notre travail, du fait des déplacements que cela implique et aussi des difficultés que nous avons parfois à communiquer, du fait des distances et de nos nombreuses occupations professionnelles et engagements extra-professionnels.

Toutefois, l'aspect positif de cette formule compense largement les inconvénients cités plus haut et ne peut échapper à personne, grâce au fait que des membres de diverses régions de notre pays se retrouvent autour d'une même tâche et puissent faire bénéficier les travaux entrepris, de leur spécificité et de leur vision originale des problèmes, influencée par leur appartenance à une région et à une langue particulière.

Nous retrouvons ce même aspect bénéfique lors de nos Conférences des présidentes où chacune s'exprime par rapport à sa vision des choses et peut ainsi faire partager à ses collègues ses préoccupations, souvent inhérentes à la région dans laquelle elle vit, et dans le secteur où elle travaille.

Consciente que rien n'est jamais terminé et que tant de travail reste à accomplir, je veux pourtant exprimer ma confiance dans les possibilités de chacune à se sentir concernée par toutes, ainsi que dans l'avenir de la profession que nous avons choisie pour des raisons profondes et essentielles!

Alice Ecuillon
présidente centrale

Rapport du journal «Sage-femme suisse»

Une nouvelle année s'est écoulée et j'espère que nous avons, par notre journal «Sage-femme suisse» participé à la formation continue de nombreuses collègues. Vous avez certainement remarqué que notre but principal est d'apporter à toutes celles qui ne peuvent assister aux nombreux cours de perfectionnement, fort variés, un reflet aussi large que possible des nouveautés touchant à notre profession mais aussi une répétition des connaissances de base. Nous allons poursuivre notre effort dans ce sens en espérant que beaucoup d'entre vous y participeront de manière diverse, peut-être par des photos ou des expériences. Lors de l'assemblée des

déléguées de 1981 Madame Marie-Thérèse Kempf de Berne a été élue à la commission du journal. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue parmi nous et espérons qu'elle trouve beaucoup de joie à travailler pour notre journal. A la même assemblée la présidente centrale désigna Madame Hélène Grand-Greub d'Yverdon comme collaboratrice responsable de la partie française. Cordiale bienvenue également à notre journal. Je suis heureuse de voir deux nouvelles collègues accepter un mandat, cela ne va pas de soi!

Notre caissière n'a malheureusement pas réussi à faire rentrer tous les abonnements pour 1981. Il est très pénible pour elle de recevoir toujours un grand nombre de lettres en retour car l'adresse est fautive. Il est indispensable de notifier vos changements d'adresse avec la nouvelle et l'ancienne adresse, en cas de mariage le nouveau et l'ancien nom et tout ceci chez l'éditeur du journal et la caissière. Pour les nouveaux abonnés, noter au dos du bulletin de versement: *nouvel* abonnement. Cette prière s'adresse particulièrement aux présidentes de section car tous ces écrits et frais inutiles se répercutent sur le prix de revient du journal. Je saisis cette occasion pour vous rappeler que l'abonnement à l'un des deux journaux est obligatoire pour toutes les membres de notre association. Après tous ces souhaits il me reste à remercier toutes mes collaboratrices, et d'abord la rédactrice pour son immense travail mais aussi sa collègue romande qui a, rapidement et sans faille, repris la responsabilité des textes en français. Dans ces remerciements sont comprises également toutes les membres de la commission du journal ainsi que toutes les personnes qui d'une manière ou d'une autre ont collaboré à la réussite de notre journal.

Je terminerai ce rapport en formant des vœux pour une belle nouvelle année, intéressante et instructive grâce à l'apport du journal «Sage-femme suisse».

Erika Müller
présidente de la commission
du journal

Rapport du fonds d'entraide

Quand je jette un coup d'œil sur l'année écoulée, je suis émerveillée des satisfactions réservées à celles qui travaillent pour le fonds de prévoyance. Il est particulièrement émouvant de

penser à la reconnaissance de nos anciennes collègues bénéficiaires, elles qui ont connu des tarifs bien différents des nôtres!

Il est beau de pouvoir aider en allégeant un peu le fardeau de collègues éprouvées. Nous aimerions suivre le conseil de Saint François d'Assise: «Tu ne peux lutter contre les ténèbres, mais tu peux toujours allumer une lampe.»

Chaque année je suis triste de constater que de nombreuses collègues pourraient bénéficier d'une petite aide bienvenue à l'époque de Noël, mais je ne puis leur faire ce plaisir faute d'adresses. Il est regrettable de constater que nos jeunes sages-femmes ne voient plus les besoins, souvent pudiquement masqués, de leurs aînées et qu'il arrive fréquemment que des adresses nous arrivent tardivement alors que nous aurions pu donner un petit coup de pouce depuis plusieurs années. Tout récemment une pauvre sage-femme, hospitalisée pendant une année mais malade depuis fort longtemps, semble-t-il, n'a plus reçu notre premier don; son adresse nous a été signalée trop tard. Cela ne devrait plus arriver!

Commençons à ouvrir nos yeux et notre cœur, car il est encore plus important pour nos anciennes de voir que leurs collègues se souviennent d'elles et le leur disent. Un autre fait m'a beaucoup affectée. Le don versé pour une collègue a été retenu par l'administrateur du home dans lequel elle vit, alors qu'il n'y avait aucun retard de paiement. En février cette dame me demanda timidement par écrit ce qu'il en était du versement annoncé car elle avait compté sur cet argent pour changer ses verres de lunettes et payer des supports orthopédiques!

A côté de ces ombres, il y a des lumières. Ainsi nous avons reçu avec gratitude et grande joie la somme de fr. 7216.- provenant du journal «La sage-femme suisse» que nous remercions très sincèrement.

Cette année nous avons pu faire un partage avec 16 collègues et le don plus substantiel a partout été très apprécié.

En novembre dernier nous avons eu notre réunion annuelle à Berne. J'aimerais remercier très sincèrement Madame Schaller et sœur Lotti pour leur excellente collaboration et féliciter particulièrement cette dernière pour l'excellente gérance de nos fonds qu'elle a su placer aux meilleures conditions.

A. Bucher-Leu

Rapport du bureau de placement

«Qui allège le fardeau de son prochain n'aura pas vécu en vain en ce monde.» Cette pensée de Hélène Keller qui eut, malgré de lourds handicaps, une vie si bien remplie, n'est-elle pas une devise bien adaptée à la profession de la sage-femme? Notre tâche la plus noble ne consiste-t-elle pas en effet à alléger les fardeaux portés par les êtres qui nous sont confiés? Nous avons à aider les futures mamans à surmonter les difficultés de la grossesse et de l'accouchement et à stimuler leur joie dans leur nouvelle tâche auprès de leur enfant.

Il est parfois nécessaire de changer d'orientation, car les progrès de la technique sont souvent si fascinants, que l'on risque d'en oublier la personne et ses aspirations profondes. Il faut être attentif aux deux et mettre toutes nos connaissances et dons à profit, si nous voulons avoir le sentiment de n'avoir pas vécu en vain.

La place de travail est très importante dans ce domaine. Il est actuellement facile d'en trouver une qui nous convienne. Plusieurs postes sont restés vacants l'année dernière. Certaines collègues s'étant dévouées jusqu'à la limite de leurs forces, puis ayant perdu le goût de la profession, l'ont quittée et laissé un vide qui n'a pu être comblé. Je ne voudrais pas terminer sur cette note triste, car je sais, que de nombreuses sages-femmes jeunes et plus anciennes se consacrent à leur tâche sans compter et aiment leur métier. Les cours de perfectionnement leur sont une aide très appréciée.

J'ai une requête à adresser tout particulièrement aux collègues jeunes mariées et à celles dont les enfants sont assez grands pour leur permettre une réinsertion partielle dans la profession.

Leur contribution professionnelle déchargerait des collègues parfois surmenées et serait un enrichissement pour elles-mêmes. Des possibilités de travail à temps partiel existent dans toute la Suisse. Prenez contact avec notre bureau et nous pourrions voir ensemble ce qui vous conviendrait le mieux.

Merci à toutes les collègues ainsi qu'aux chefs de personnel des hôpitaux pour leur confiance et leur bon esprit de collaboration.

Pour le bureau de placement
D. Bolz

Probleme der angewandten Genetik

Möglichkeiten und Grenzen der Erbberatung

Angeborene Krankheiten können genetisch fixiert oder erst im Verlauf der Embryonalentwicklung durch äussere Einwirkung, beispielsweise eine Rötelnkrankung, hervorgerufen sein. Genetisch fixierte, also durch eine Veränderung des Erbguts bedingte Krankheiten können ihrerseits familiär oder aber Folge einer Neumutation sein. Im ersten Fall sind Eltern, Grosseltern usw. Überträger des kranken Gens. Im andern Fall ist die genetische Abnormalität spontan entstanden; der Grund dafür bleibt oft unbekannt, in Frage kommen etwa chemische Verbindungen, Röntgenstrahlen und ähnliches. Die Eltern sind bei spontanem Auftreten einer Erbkrankheit vollständig gesund; auf eine ganze Familie oder Sippe bezogen, spricht man davon, die Erbkrankheit trete sporadisch auf. Selbstverständlich kann sie aber ab diesem Zeitpunkt vom Erkrankten an seine Nachkommen vererbt werden.

Erbkrankheiten sind häufig

Die Häufigkeit von vererbten Krankheiten oder Missbildungen wird durch folgende Angaben illustriert: Etwa 15 Prozent aller Schwangerschaften enden mit einem Abort, die meisten infolge krankhaft veränderten Erbguts, das zu einem lebensunfähigen Embryo führte. Auch von den Lebendgeborenen leiden 7 bis 8 Prozent an invalidisierenden oder gar tödlichen Krankheiten. Genetisch bedingte Krankheiten sind durchschnittlich für 6 bis 8 Prozent aller Konsultationen beim Hausarzt oder beim Spezialisten verantwortlich. 26 Prozent aller Betten in Spitälern und Heimen werden von Patienten mit erbten Leiden belegt, und gesamthaft sind 2 Prozent der schweizerischen Bevölkerung auf irgendeine Art und Weise in die Betreuung von Patienten mit Erbkrankheiten involviert.

Wie weiss man nun, ob eine Krankheit oder Missbildung erblich ist? Eindeutigster Hinweis ist natürlich eine entsprechende Diagnose: Von vielen Krankheiten (beispielsweise Bluterkrankheit, Herzfehler, Klumpfüsse, Sichelzellanämie) ist bekannt, dass sie

vererbt werden können. Weitere Hinweise können das fortgeschrittene Alter der Mutter oder eine nahe Blutsverwandtschaft der Eltern sein. Eine Erbkrankheit ist auch zu vermuten, wenn ausschliesslich männliche oder nur weibliche Nachkommen betroffen sind. Familiäres Auftreten hingegen liefert nur selten den primären Hinweis, weil bei den heute üblichen kleinen Kinderzahlen auch Erbkrankheiten meist als Einzelfälle auftreten. Dies lässt sich rechnerisch nachweisen: Bei einer autosomal-rezessiv vererbten Krankheit (wie etwa der Mukoviszidose) haben Eltern, die beide heterozygote Träger des krankhaften Gens sind, aufgrund der Vererbungsgesetze 25 Prozent Chance, ein krankes (homozygotes) Kind zu zeugen (vgl. Kästchen). In Familien mit acht Kindern wären demnach durchschnittlich zwei Kinder krank. Bei 3-Kind-Familien hätten nur 14 Prozent der Paare zwei und lediglich 2 Prozent drei kranke Nachkommen; bei 42 Prozent der belasteten Paare wäre hingegen nur ein einziges, bei weiteren 42 Prozent sogar keines der Kinder betroffen. Anders ausgedrückt: Bei 7 von 10 Familien mit drei Kindern, bei denen sich die Krankheit überhaupt manifestiert, tritt sie also nur als Einzelfall auf und ist daher nicht ohne weiteres als Erbkrankheit zu erkennen. Sind die Kinderzahlen noch kleiner und handelt es sich um multifaktorielle Erbleiden, die in bedeutend weniger als 25 Prozent zum Vorschein kommen, so steigt der Anteil der sporadischen Fälle leicht auf über 90 Prozent.

Das Risiko ist berechenbar

Für den Erbberater kann sich das Problem folgendermassen stellen:

In einer Familie wird ein krankes oder missgebildetes Kind geboren.

Einer der Eltern ist selber krank.

In der nahen Verwandtschaft eines der Eltern ist eine möglicherweise vererbte Krankheit aufgetreten.

Cousin und Cousine möchten heiraten.

Bei einem Ehepaar sind bereits mehrere Fehlgeburten vorgekommen.

Ein Elternteil ist zu einem bestimmten